



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 17 décembre 2018

Communiqué de presse

DRAGAGE DU PORT DE PÊCHE DU VAUCLIN

Le port du Vauclin nécessite un entretien complexe, en particulier le dragage des sédiments qui s'accumulent au fil des années limitant le tirant d'eau des navires pouvant y accéder.

L'opération nécessite effectivement l'enlèvement de volumes importants de boues, leur stockage dans des bassins de rétention pour permettre leur séchage et leur dépollution puis leur mise en dépôt avant réutilisation (terrassements, remblais...).

La CTM a engagé les études préalables au dragage. Cette opération nécessite une autorisation de l'État (DEAL) au titre de l'environnement.

Plusieurs réunions techniques se sont tenues avec les services de l'État afin d'apporter les précisions sollicitées par la collectivité et qu'elle puisse constituer le dossier d'autorisation.

Ce dossier doit faire l'objet d'une instruction par les services de l'État ainsi que d'une enquête publique. La demande n'a pas été déposée à ce jour. Elle fera l'objet d'une instruction rapide dès que ce sera le cas.

Les services de l'État se tiennent à la disposition pour étudier parallèlement la procédure d'autorisation, les moyens d'améliorer provisoirement les accès au port en attendant le démarrage de l'opération globale.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972